



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
GSC Marseille-Aubagne
Division conduite du soutien
Cercle mess-directeur**

Marseille, le 14/04/2025
N° 009 /ARM/SCA/GSC MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2025

Références : Règlement du cercle mess

Contrat de Concession de service public 01/2024
Note N°114/ARM/SCA/GSC-MRS/NP du 04/02/2025

Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2025, le site des bains militaires sera ouvert du samedi 17 mai au dimanche 21 septembre 2025.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état
André DUMOND
Directeur du cercle mess
de la base de défense Marseille-Aubagne

ANNEXE 1

Prestations

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Oui	
WC et douche	Oui	
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Snack	Oui	
Bar	Oui	
Transat et parasol	Oui	
Crique	Non	- Travaux non réalisés
Terrain de boules	Oui	

ANNEXE 2

Ayants droits

Cat	Dénomination	Abonné saison	Enfant(s) saison			Vignette parking	Cabine	Journée
			1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité, époux(se), enfant(s) Civil du MINARM en activité époux (se), enfant (s)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	Autres membres de la famille	Oui				Oui	Oui	Non
2	Retraité militaire et civil du MINARM veuf(ve) (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Réserviste sous contrat (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Réserviste et honoraire membre (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Anciens combattants (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Reserve Citoyenne (1) (S/C d'un contrat en cours)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
	Parrainage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

(1) Une carte de membre de cercle en cours de validité est obligatoire.

ANNEXE 3

Tarification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) de 5 ans à - de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	80 €/P	80 €/P	45 €	40 €	30 €	20 € la 1 ^{ère} 50 € la deuxième sous réserve de disponi- bilité	Voir tarifs ci- dessous	11 € (1)
	Autres membres de la famille	220 €/P							
2 (2)	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire Anciens combattants	220 €/P	220 €/P	95 €	95 €	95 €	40 € la 1 ^{ère} 80 € la deuxième sous réserve de disponi- bilité	Voir tarifs ci- dessous	
	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	220 €/P	220 €/P	95 €	95 €	95 €			
	Parrainage	400 €/P	250 €/P	120 €	120 €	120 €	40 €		

(1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée

(2) Une carte de membre de cercle en cours de validité est obligatoire

Tarification (suite)

Cabines

Emplacement cabine	Tarif cabine saison
« Château d'If »	180.00 €
« Malmousque »	180.00 €
« Estaque »	160.00 €
« Les calanques »	140.00 €

Divers

Parking journée : 11.00 €

Location transat journée : 4.50 €

Location parasol journée : 2.50 €

Location solarium journée

Capacité : 30 personnes maximum

- Personnel MINARM en activité rattaché au cercle-mess de la BDD Marseille-Aubagne : 150.00 € TTC
- Personnel MINARM en activité NON rattaché au cercle-mess de la BDD Marseille-Aubagne : 300.00 €

En option :

Transats : 4.50 €

Parasols : 2.50 €

Annexe 4

Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies.
La demi-saison est autorisée uniquement sur présentation d'un ordre de mutation.
Attention : lors de l'heure fermeture des bains à 22h00 (le samedi en saison), la baignade en mer sera interdite après 21h00 pour des raisons sécuritaires.
Il est porté à la connaissance de l'ensemble des usagers des bains que le site est sous vidéo-surveillance

Mai 2025

Ouvertures du site :

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025
Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025
Du jeudi 29 mai au lundi 01 juin 2025

Horaires :

Site : 11h00-19h00
Piscine : 13h00-18h00
Snack : 11h00-19h00

JUIN 2025

Ouvertures du site :

Samedi 07 au lundi 09 juin 2025
Du mercredi 11 au dimanche 29 juin 2025 (hors les lundis et le samedi 21/06/2025)

Horaires :

Site : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00
Piscine : 13h00-18h00
Snack : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

JUILLET 2025

Ouvertures du site :

Du mardi 01 juillet 2025 au jeudi 31 juillet 2025 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)
Piscine : 12h00-19h00
Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

AOÛT 2025

Ouvertures du site :

Du vendredi 01 aout 2025 au dimanche 31 aout 2025 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

SEPTEMBRE 2025

Ouvertures du site :

Du mardi 02 septembre au dimanche 07 septembre 2025 sauf samedi 06 septembre 2025

Samedi 13 et dimanche 14 septembre 2025

Samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025

Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

ATTENTION : lors des journées « la voie est libre » organisées par la mairie de Marseille, les périodes d'ouverture restent inchangées.

Annexe 5

Conditions d'accès

- 1- Début des inscriptions : lundi 21 avril 2025 de 08h00 à 11h30 au sein de la succursale de Ganteaume.
- 2- Attention : le secrétariat sera fermé du 14 au 16/05/2025, du 20 au 22 /05/2025.

3- Modalités d'inscriptions

Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30/13h30-16h00)
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
 - o Rendu
 - o Audeoud
 - o Sainte-Marthe
 - o Carpiagne
 - o Aubagne
 - o Aix en Provence
- Les cartes seront disponibles sous sept jours.

Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30-13h30-16h00)
- Les cartes seront disponibles sous sept jours.

Le cercle mess se laisse la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

Les bulletins d'adhésion sont aussi téléchargeables sur le site : www.cercle-mess-marseille.fr

- 4- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu ou le dossier a été déposé.

5- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à disposition à la disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie de la carte verte d'assurance en cours de validité est demandée.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

6- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne responsable.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant la saison.

7- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration type Snack les jours travaillés (du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des bains militaires pour leur personnel.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation (aucun prêt de matériel de la société des maitres-nageurs ne sera mis à disposition)
- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site.

7-Exclusion :

Tout manquement à la réglementation des bains militaires entrainera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation (non-respect des gestes barrières, non-respect des consignes des maitres-nageurs...)

Toute utilisation d'une carte d'abonnement d'un autre membre est strictement interdite. Une expulsion définitive sera prononcée et la carte retirée

8-Privatisation :

Des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire.

Le cercle se réserve le droit de privatiser (à titre payant) le site quelques jours durant la saison au profits de prestations. A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés. **Pour information, le samedi 21 juin 2025 et le samedi 06 septembre 2025 seront fermés à la clientèle.**

9-Contact :

Directeur Cercle mess : andré.dumond@intradef.gouv.fr

Annexe 6

Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

Les personnes ayant accès aux bains militaires doivent se conformer à cette note d'organisation.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site.

Le cercle se laisse le droit de privatiser partiellement ou totalement le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles. (Aucune indemnisation ne pourra être demandée par les membres).

Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture et de boissons est proscrit.

Les animaux sont interdits sur le site.

Tout prêt de carte ou tout changement de photo entrainera une expulsion immédiate et définitive.

Dans le cadre des vérifications d'accès, une carte d'identité pourra être exigée.

Toute perte de carte pourra être refaite. Elle sera facturée au tarif en vigueur.

Aucun paiement en espèce n'est accepté. sur le site des bains (Carte bleue sans minimum de montant).

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores...).

Annexe 7

Bulletin d'adhésion-saison 2025

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : _____ Prénom : _____ Affectation : _____

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2025) :

Téléphone : _____

Adresse @ (1): _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photocopies) :

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, à partir de 5 ans.
- **Tout autre format sera automatiquement refusé**

(1) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives aux activités du cercle.

Signature :

CATEGORIE A : Personnel militaire et civil en activité

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie A			
Ayant-droit	80.00 €		
Conjoint (e)	80.00 €		
Adulte enfant de plus de 18 ans	80.00 €		
1 ^{er} enfant de moins de 18 ans	45.00 €		
2 ^{ème} enfant de moins de 18 ans	40.00 €		
3 ^{ème} enfant de moins de 18 ans et plus	30.00 €		
Cabine « château.d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	160.00 €		
Cabine « les Calanques »	140.00 €		
Vignette parking	20.00 €		
2eme vignette (sous réserve de disponibilité)	50.00 €		
Autres membres de la famille (père, mère)	220.00 €		
		TOTAL	

CATEGORIE B : Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)
 Veuf/ve (membre d'un cercle)
 Anciens combattants
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours)
 Parrainage

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie B			
Adulte et enfant de plus de 18 ans	220.00 €		
Enfant moins de 18 ans	95.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	160.00 €		
Cabine « les Calanques »	140.00 €		
Vignette parking	40.00 €		
2eme vignette (sous réserve de disponibilité)	80.00 €		
Réserve citoyenne	220.00 €		
Parrainage	400.00 €		
Parrainage conjoint et enfants + 18 ans	250.00 €		
Parrainage enfant moins de 18 ans	120.00 €		
		TOTAL	

